



Dossier suivi par : Cristina Durlesteanu

Le 05/12/2024

## GT emballages du 3.12.24

### Point réemploi – projet ReUse de Citeo

Dans le cadre du lancement de l'expérimentation du projet ReUse de Citeo, Citeo a indiqué qu'il n'était pas en mesure d'encadrer les discussions entre metteurs en marché et distributeurs concernant la prise en charge des coûts du fournisseur de service en raison d'un éventuel conflit avec les règles du droit de la concurrence (voir slides pour plus d'information sur le projet).

Il apparaît néanmoins du dernier point Citeo sur le projet ReUse (ReUse day n°5), qu'il est prévu que l'ensemble des frais relatifs au fournisseur de services devront être couverts par les seuls metteurs en marché.

L'Ania a reçu pour mandat de son CA d'échanger à nouveau avec Citeo pour contester le fait que cette nouvelle charge ne pèse que sur le metteur en marché dans le cadre de cette expérimentation.

Afin de comprendre l'argument mis en avant par Citeo d'un éventuel conflit avec les règles du droit de la concurrence, la direction juridique de l'Ania, en lien avec ses conseils, a dans un premier temps sollicité les équipes juridiques de Citeo afin que ces derniers puissent présenter une analyse juridique complète du dispositif. Cet échange est prévu le vendredi 6 décembre. A noter que l'Ania a également convié l'ILEC à cet échange.

#### 3 options s'offrent à l'Ania :

- 1) Les explications techniques et juridiques qui nous sont transmises par le service juridique de Citeo (ou leurs conseils) font état d'un **cadre permettant de rediscuter le dispositif**. Nous **rediscutons le dispositif**.
- 2) Les informations techniques et juridiques qui nous sont transmises par le service juridique de Citeo font état d'un **risque au regard du droit de la concurrence et le dispositif tel que défini ne permet pas de rediscuter de la répartition**.

Néanmoins, au vu du temps restant par rapport au début de l'expérimentation régionale, **nous décidons de nous engager dans l'expérimentation dans les conditions définies par Citeo** (coût supporté par les metteurs en marché) et de **rediscuter les conditions du dispositif pérenne par la suite / en parallèle en saisissant l'autorité de la concurrence**.

- 3) Les informations techniques et juridiques qui nous sont transmises par le service juridique de Citeo font état d'un **risque au regard du droit de la concurrence et le dispositif tel que défini ne permet pas de rediscuter de la répartition.**

**Nous décidons de différer le début de l'expérimentation jusqu'au moment où nous trouvons un accord, en saisissant l'autorité du droit de la concurrence.**

## Questions

**Question :** Envisage-t-on à date de saisir l'autorité de la concurrence ?

→ Maxime Costilhes, directeur général de l'Ania :

Une nouvelle [procédure](#) de saisie préalable a été mise en place par l'autorité de la concurrence dans le cadre de sujets ayant attiré au droit de l'environnement.

La saisie préalable nécessite que le projet soit suffisamment avancé pour permettre son examen.

Le dispositif étant nouveau, dans le cadre de l'expérimentation régionale, nous ne sommes pas certains que nous remplissions ce critère. C'est l'un des points que nous devons évoquer avec le service juridique de Citeo.

**Question :** Est-ce qu'une analyse coût / opportunité de décaler l'expérimentation sera réalisée ?

→ Maxime Costilhes : Nous demanderons à Citeo de réaliser cette analyse et apporterons nos commentaires si nécessaire.

**Question :** Quel est le but de la réunion du 9 décembre entre Citeo et metteurs en marché ?

→ Maxime Costilhes : S'il s'avère que nous ne disposons pas de cadre juridique pour revoir le dispositif, nous discuterons de l'opportunité de décaler ou non l'expérimentation ReUse.

**Question :** Une note portant la position des metteurs en marché sera-t-elle diffusée ?

→ Maxime Costilhes : Une fois que nous disposerons davantage d'informations sur le cadre juridique.

## PPWR

Voir slides pour plus d'informations.

Suite à la réunion, la Commission européenne vient d'annoncer la tenue d'un [webinaire](#) dédié le 16.12.24 de 9h à 18h.

## Point REP EM

Voir slides pour plus d'informations.

## Point REP EP

Voir slides pour plus d'informations.

## Questions

Echange autour des remarques du directeur général de la prévention des risques M. Cédric Bourillet au sujet du système de reprise sans frais. Les adhérents présents sont d'avis de maintenir la position initiale de l'Ania : opposition à un système de reprise sans frais.

## Point directive SUP : bouchons solidaires et incorporation de matière plastique recyclée

Voir slides pour plus d'informations.

## Projet d'arrêté sur l'incorporation de matière plastique recyclée dans tous les produits

Voir slides pour plus d'informations.

### Questions

**Remarque :** Il serait utile de questionner la DGPR dans le cadre de la prochaine réunion du groupe de travail du 11 décembre sur la définition de produit contenant du plastique.

**Question :** Les primes et pénalités sont-elles équivalentes aux bonus / malus dans le cahier des charges de la REP EM ?

- Oui, les mots bonus et malus n'apparaissent pas dans le cahier des charges. Les termes bonus et malus sont donc utilisés pour « vulgariser » les termes primes et pénalités évoqués dans le [cahier](#) des charges.

**Remarque :** Il serait utile de souligner dans le cadre du prochain groupe de travail le soutien de l'Ania au recyclage chimique et à l'éligibilité des matières plastiques recyclées chimiquement aux primes accordées dans le cadre du système proposé.

**Remarque :** Il est important de relancer FoodDrinkEurope sur l'importance d'obtenir des règles permettant le calcul du taux d'incorporation de plastique recyclé chimiquement.

## PPLs plastique du député M. Pierre Cazeneuve et de la sénatrice Mme Antoinette Guhl

Voir slides pour plus d'informations.

## Point information consignes de tri

Voir slides pour plus d'informations.

## Instance indépendante de gouvernance des REP

Voir slides pour plus d'informations.

## Présentation de la démarche de construction de position Ania sur les emballages

Voir slides pour plus d'informations.

